

Lettre d'Émancipation (Lyon-69), juin 2023

On ne peut stopper l'offensive contre l'école sans affronter Macron

La CA académique su SNES de Lyon s'est tenue le 12 juin. La discussion a abordé le bilan de la mobilisation contre la loi Macron sur les retraites, la question des salaires et la nouvelle offensive du gouvernement contre le statut et l'école.

Ci-dessous la synthèse des interventions Émancipation et les motions défendues.

Mobilisation sur les retraites : quel bilan ?

Les éléments de bilan de la mobilisation contre la réforme des retraites ne peuvent laisser dans l'ombre les questions essentielles.

Or, la direction académique Unité & Action a indiqué qu'il faut « se féliciter d'avoir réussi à entrainer massivement l'opinion publique dans l'opposition à la réforme » et qu'il faut « désormais, malgré la déception de l'échec et la fatigue des militants, se servir du regain d'audience des syndicats dans la population pour mener d'autres combats sans pour autant enterrer la question des retraites »¹. Les questions du « pacte », des pressions hiérarchiques, des examens, des « AESH », des salaires ... ont été abordées par la direction sans la moindre explication sur « l'échec » de la mobilisation pour le retrait de la loi sur les retraites.

On doit pourtant constater que cette mobilisation massive s'est appuyée sur l'unité réalisée sur une revendication claire : l'exigence du « retrait » pur et simple du projet Macron. Le pouvoir a utilisé tous les outils de la constitution antidémocratique - réactionnaire - de la V^e République qui donne des pouvoirs exorbitants au président-monarque.

Or, c'est justement Macron lui-même - et ce régime antidémocratique - qui ont été ouvertement dénoncés, ciblés par les manifestants. La direction de l'intersyndicale a refusé de centraliser la mobilisation contre Macron, sur l'objectif de lui infliger une défaite politique. Les militants d'Émancipation 69 sont intervenus à plusieurs reprises dans les instances syndicales pour proposer qu'un appel soit lancé en ce sens, afin d'organiser une manifestation unitaire, nationale contre le pouvoir. La direction U&A (ainsi que l'EE) ont refusé cette proposition.

Macron et son gouvernement ont été largement délégitimé dans la rue par les millions de travailleurs qui se sont mobilisés. Or, aujourd'hui, la direction du syndicat (celle de la FSU et l'intersyndicale) se soumettent à nouveau aux multiples « concertations » qui sont toutes convoquées sur la base des plans du gouvernement. C'est ce qui permet maintenant à Macron de poursuivre la mise en œuvre de son programme d'attaque de tous nos acquis.



Dessin : Alex Jordan – Formes de luttres

La première leçon à tirer, c'est qu'on ne peut combattre ces nouvelles attaques sans mettre ouvertement en cause Macron, et sans rompre avec le « dialogue social », avec les concertations qui toutes ont pour but de mettre en œuvre les plans de Macron.

¹ <https://lyon.snes.edu/Texte-adopte-a-la-CA-academique-du-lundi-12-06-2023.html>

Le "Pacte" outil de la « refondation de l'école » et de la casse du statut

Après la loi sur les retraites, Macron poursuit l'offensive contre les personnels et contre l'Enseignement public.

La réforme du lycée professionnel détruit les finalités de l'enseignement professionnel scolaire au profit d'un "accompagnement à l'emploi" étroitement soumis aux besoins patronaux, lesquels sont variables dans le temps et selon les territoires. C'est la fin de toute valeur nationale des CAP, Bac Pro et BTS, de toute qualification reconnue à l'échelle nationale. Pour les personnels c'est un véritable « plan social » qui se prépare.

La réforme du collège est en cohérence avec celle des LP. Avec la suppression de la techno en 6^e se développe un processus de primarisation (mise en cause de l'enseignement disciplinaire, école du socle) ; la pré-orientation précoce en fin de 5^e est aussi alignée sur les besoins du patronat local ; le développement de la bivalence voire de la polyvalence des personnels enseignants accompagne l'intervention des PE au collège.

Pour la jeunesse, l'acquisition d'une culture fondée sur des savoirs disciplinaires et la formation d'un esprit critique sont minorés au profit de compétences axées sur les besoins des entreprises. Cela s'accompagne d'un embrigadement idéologique durant toute la scolarité : l'EMC, le parcours civique... sont mis en cohérence avec les "*classes d'engagement SNU*" (l'enseignant serait rémunéré par le "pacte") et la multiplication de "*classes de défense et de sécurité globale*"².

Pour les personnels enseignants, le « pacte » n'est en rien une revalorisation du traitement.

Pire, il œuvre à la dislocation du point d'indice élément fondateur du statut ; il permet la création de hiérarchies intermédiaires, organise le renforcement des pressions hiérarchiques, la casse de la liberté pédagogique, la dénaturation du métier, l'annualisation du temps de travail et la division entre collèges

Ce processus de contractualisation est un bélier contre la fonction publique de carrière. Il ouvre la voie au recrutement sur un emploi (sur la base de CV et d'entretiens, comme dans la Territoriale) et non sur un poste de fonctionnaire, et plus encore au recrutement sur contrat.

Motion *Émancipation*

Le « pacte » ne peut être séparé de la refondation de l'Enseignement voulue par Macron et le patronat.

Il est l'outil de la mise en œuvre des contre réformes et de la destruction des garanties statutaires.

Appeler les collègues à ne pas le signer est certes important. Mais est-il possible de combattre le « pacte » et d'accepter, « en même temps », les concertations sur les « parcours, carrières et rémunérations » avec le gouvernement dont l'objectif est clairement affirmé : organiser « une vraie réforme des rémunérations », en valorisant l'engagement individuel (cf. le pacte) et collectif (la partie primes) en s'attaquant plus encore au le point d'indice et aux acquis statutaires essentiels ?

Avec la mobilisation pour le retrait du projet sur les retraites, la légitimité de Macron a été ouvertement mise en cause. La reprise du dialogue social après le 1^{er} mai relégitime le président-monarque, lui permet d'avancer...

La responsabilité du SNES est d'exiger le retrait pur et simple de l'ensemble de ces mesures. Elle est également de cesser les concertations sur ces bases inacceptables.

Face à cette offensive d'envergure la question d'une riposte d'ensemble à l'échelle de tout l'enseignement se pose. Cela implique une vaste campagne d'information ouvrant la voie à la mobilisation unie pour empêcher ces réformes. Une mobilisation qui passerait, si l'on tire les leçons du combat sur les retraites, par l'affrontement avec Macron, la centralisation de la force des collègues qui pourrait prendre la forme d'une manifestation nationale, avec appel à la grève, au ministère.

² Après l'ouverture dans la Loire et l'Ain, c'est dans le Rhône que doit être créée une « classe défense.

Scolarisation des élèves en situation de handicap

En avril, Macron a présidé la 6^e Conférence Nationale du Handicap. Le collectif Handicaps qui regroupent 52 associations a boycotté la conférence.

Le plan de 70 mesures³ qui s'en est suivi va bien au-delà de la seule question des AESH (et AED). L'acte II de « l'inclusion » que Macron appelle dorénavant « école pour tous », prépare une nouvelle dégradation de l'accueil et de la scolarisation des élèves en situation de handicap et des conditions de travail des personnels enseignants. Les mesures annoncées ne sont souvent qu'un redéploiement et un nouvel habillage des moyens existant, bien loin de répondre aux besoins.

Est ainsi programmée la suppression à terme des instituts spécialisés (notamment des IME). On va vers le démantèlement complet de l'enseignement spécialisé et des structures spécialisées et adaptées.

La responsabilité d'assurer la réponse de premier niveau aux besoins des enfants porteurs de handicap serait transférée des MDPH⁴ à l'EN. La transformation des PIAL⁵ en PAS (pôle d'appui à la scolarité) constitue un nouvel élargissement de la mutualisation des moyens. Le PAS serait une structure ordonnatrice de l'accueil, de l'évaluation et des moyens (en aide technique et humaine). Il serait doté d'un professeur spécialisé, lequel sera transformé en « personnel ressource » chargé de dire la bonne parole.



Alors que les AESH se mobilisent contre la précarité de leur situation, le gouvernement annonce la fusion des AED et des AESH en un cadre d'emploi « accompagnement à la réussite éducative » (ARE). Il s'agit de réaliser de nouvelles économies, avec à la clé une dégradation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap (ESH), de la vie scolaire et des conditions d'enseignement. L'intervention annoncée de personnels de santé libéraux dans les établissements va dans le sens du processus de destruction de l'enseignement public.

Un professeur référent, dont la fonction sera assurée dans le cadre du « pacte », serait nommé dans chaque établissement⁶.

À des métiers et qualifications spécifiques, Macron substitue une « fonction » assurée par un enseignant. Il sera chargé d'expliquer aux collègues comment enseigner en se passant des AESH. C'est un nouveau pas vers la polyvalence et vraisemblablement la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire entre le chef d'établissement et les enseignants. Cela confirme que le « Pacte » a pour fonction de mettre en œuvre les contre réformes de Macron.

Motion Émancipation

La CA du SNES de l'académie de Lyon considère que la scolarisation des élèves en situation de handicap (ESH) ne peut être assurée sous la houlette d'une politique libérale qui va conduire à un contexte encore plus dégradé. Elle exige notamment :

- ✓ la diminution drastique des effectifs par classe,
- ✓ la non fermeture de places dans les IME et les ITEP car il y a des élèves en attente (11 000 à ce jour) et l'ouverture de structures pour les adultes handicapés qui occupent des places pour enfants
- ✓ une véritable médecine scolaire avec des personnels qualifiés et statutaires (la fin de l'externalisation, et de la marchandisation de la difficulté scolaire) ; des psy-EN en nombre
- ✓ un statut de la Fonction publique pour les AESH (pour les AED, le rétablissement des garanties des ex MI-SE).

Afin de combattre cette nouvelle offensive de Macon, la CA du SNES de Lyon considère que la direction nationale du SNES doit exiger clairement le retrait de ce plan et refuser toute concertations sur sa mise en œuvre.

³ https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2023-04/DP%20CNH%202023_18h25.pdf

⁴ MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

⁵ PIAL : Pôles inclusifs d'accompagnement localisés

⁶ ...et dans chaque circonscription pour le primaire. Après la suppression des postes de RASED, le refus de création de postes spécialisés, le gouvernement mise sur la « formation » de tous les enseignants, leur capacité à gérer la classe, à accompagner des ESH et à pratiquer enseignement différencié... Tout cela, avec des effectifs inchangés.

SNU, classe de défense et de sécurité globale, loi de programmation militaire

Le SNES exige l'abandon du SNU. Mais d'ores et déjà, des élèves sont recrutés pour le « séjour de cohésion » pendant les vacances. Mais le gouvernement annonce la possibilité de créer des « classes d'engagement » à la rentrée. Le « séjour de cohésion » de 12 jours se tendra alors sur le temps scolaire. Le SNES doit engager une importante campagne pour informer les collègues des décisions du gouvernement pour la rentrée prochaine. Macron n'a pas renoncé à rendre le SNU obligatoire. Ces « expérimentations » sont des tests conçus dans ce but.

Le SNU s'inscrit dans un projet global : transmettre « *la culture de défense et de résilience* », « *renforcer la cohésion nationale autour des valeurs de l'armée* », recruter dans l'armée... L'enseignement de la défense déjà inscrit dans les programmes risque d'être encore accentué. Le « *renforcement du lien entre la jeunesse et l'armée* » est mentionné dans le rapport annexé du projet de loi de programmation militaire. Et le partenariat entre le ministère des Armées et l'Éducation nationale s'accroît de plus en plus.

Ainsi, à la rentrée doit s'ouvrir une « *classe défense et de sécurité globale* » dans un collège du Rhône (avec un « *projet pédagogique citoyen et innovant* » (sic) ; donc rémunérée avec le « pacte »).

De telles classes existent déjà (dans l'Ain, la Loire). Nous demandons à ce que le SNES académique prenne publiquement position contre cette militarisation de la jeunesse, en dénonçant l'ouverture de classes de défense et de sécurité globale tout en montrant les liens qui se tissent entre « *éducation à la défense* », *SNU, classes de défense, centres des cadets de la défense*⁷, etc.

Une prise de position intersyndicale serait particulièrement utile, contre ces dispositifs et contre toute nouvelle ouverture.

À noter que sur ces questions, le gouvernement avance aussi. Il s'appuie notamment sur le fait que les directions syndicales acceptent de participer à des « groupes de travail », comme le groupe de travail SNU mis en place par le ministère. L'urgence est de rompre avec ces « concertations » qui légitiment Macron (et son programme dont fait partie le SNU qui est une des pièces essentielles de formatage de la jeunesse, du « *renforcement du lien entre la jeunesse et l'armée* »).

Motion Protection sociale complémentaire (PSC)

Le gouvernement mène une nouvelle offensive contre la Sécurité sociale (cf. la LPSS 2023 et la préparation du PLFSS 2024).

Suite à un accord fonction publique sur la **complémentaire santé**⁸ le SNES participe, avec la FSU à des concertations en vue d'appliquer un contrat collectif commun aux trois ministères (EN, ESR, sport et jeux olympiques). À partir du 1^{er} janvier 2025, la liberté de choix de la complémentaire santé et d'adhésion à une mutuelle disparaîtra et le contrat imposé aux personnels des trois ministères sera à la main du gouvernement⁹.

Rien n'est dit sur la **prévoyance** et tout est à craindre car elle sera découplée de la complémentaire santé¹⁰. Des concertations se mènent en parallèle.

C'est sur les bases du plan gouvernemental que se mènent actuellement les discussions avec les directions syndicales. **Qui peut croire que dans ce cadre-là il est possible d'inverser ce processus de casse de la protection sociale complémentaire et le découplage de la prévoyance de la complémentaire santé (alors que ce découplage est déjà acté) ? D'« imposer une autre réforme plus juste » ? (Cf l'US).**

Participer aux concertations sur la mise en œuvre des décisions gouvernementale, c'est apporter la caution du syndicat à cette violente attaque contre la sécu et contre le statut.

Motion Émancipation : La CA académique du SNES de Lyon demande à la direction nationale du SNES de quitter les actuelles concertations de dénoncer les plans du gouvernement, de refuser de signer l'accord qui se prépare selon les objectifs de Macron.

⁷ https://trinome-academie.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?rubrique4&debut_articles_rubs=10#pagination_articles_rubs
file:///C:/Users/bureau/Downloads/annexe_2_cadets_loire_2021.pdf

⁸ <https://www.emancipation69.fr/?fonction-publique-accord-sur-la.219.html>

⁹ Voir le 4 pages de l'US juin 2023 : <https://www.snes.edu/publications/protection-sociale-complementaire-supplement-de-lus-n834-du-10-juin-2023/>

¹⁰ Actuellement, en cas d'arrêt maladie, l'État assure le maintien du salaire pendant 90 jours., un an ou trois ans selon les arrêts prescrits. Lorsque l'arrêt dépasse ces délais, c'est la mutuelle qui prend en charge le complément de revenu (partie prévoyance).